



Fête de la musique

Dimanche 21 juin 2026

FICHE D'INSCRIPTION

La Fête de la musique se tiendra à Argentan le dimanche 21 juin 2026. À cette occasion, en complément des groupes de musique, la ville d'Argentan souhaite proposer de la restauration / boissons au public.

Ainsi, pour la soirée du 21 juin 2026, la ville d'Argentan souhaite l'installation de food truck exclusivement en centre-ville (périmètre à définir suite à l'emplacement des groupes).

Date limite de réception des candidatures : le 13 avril 2026 à 17h00.

Un mail de réponse vous sera adressé à la suite de votre envoi pour vous faire part de la décision relative à votre demande (au plus tard le 14 mai 2026).

Formulaire à compléter

Contacts

Nom de l'entreprise :

Nom, prénom de la personne référente :

Adresse

Code postal : Ville :

Téléphone de contact :

Mail

Informations sur le stand

Détail des produits mis en vente (boissons comprises) :

Heure d'arrivée souhaitée sur le site :

Métrage sollicité :

Besoins électriques (préciser mono ou triphasé) :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :.....
demeurant.....s'engage à
être présent le 21 juin 2026 lors de la Fête de la musique et s'engage à rester jusqu'à la fin de la manifestation (minuit).

Conditions d'inscription :

- Le montant du droit de place s'élève à 14,00 €,
- Chaque commerçant prend en charge le nettoyage de son espace (ramassage des déchets).

Fait le :

À :

Signature :

Mentions RGPD :

Le responsable du traitement est la ville d'Argentan, représentée par Monsieur le Maire.

Les données sont collectées afin d'assurer l'attribution des emplacements pour l'édition 2026 de la Fête de la musique.

Vos coordonnées sont conservées jusqu'à facturation de votre emplacement.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@argentan.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr